



**PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES**

SIZIAF Parc des industries Artois-Flandres
64 rue Marcel Cabiddu - 62138 Douvrin

Monsieur le Président
Sivom de l'Artois
BP 60006
62138 HAISNES

Douvrin, le 13 Juillet 2021

Nos réf : IV/JB n°118
Affaire suivie par M. Jonathan BOULANGER

Objet : PC 062 276 21 00012 – ACC

Monsieur le Président,

Suite à l'étude de la demande de permis de construire dont le numéro est repris en objet, et pour laquelle vous avez sollicité mon avis, je vous informe que celle-ci n'appelle pas de remarques particulières à l'exception de la réalisation des aménagements paysagers aux abords du bassin présent sur le site (côté Boulevard Est).

Cette demande concerne la construction de la Tranche N°1 de la future usine de fabrication de batteries pour le compte de l'entreprise ACC (Automotive Cell Company). La note de calcul pour le dimensionnement des deux bassins de rétention (bassin versant Est et Ouest) des eaux pluviales et des eaux d'extinction Incendie est validée. Les volumes globaux de rétention des eaux permettent de reprendre une pluie centenaire. Lors de la présentation du projet, le conseil architectural et paysager a émis plusieurs recommandations. Elles sont toutes clairement reprises dans le PC hormis les aménagements périphériques du bassin existant. Aucun plan ne fait référence à ces aires recommandées plantées afin de cacher le plus possible la bâche du bassin. Le SIZIAF souhaite que cet aménagement soit réalisé conformément à la notice d'accompagnement de mai 2021 réalisé par le Conseil Architectural et Paysager, document joint au permis de construire.

J'ai donc l'honneur d'émettre un avis favorable à cette demande de permis de construire sous réserve de la réalisation des aménagements paysagers évoqués ci-dessus.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président


PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES
André KUCHCINSKI